

Regards 77

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne
N°7 Novembre 2017

Editorial

*« La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands
pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit. »* Oscar Wilde.

Nous rêvons d'une planète où le genre humain trouverait toute sa place, socialement et économiquement, dans un environnement préservé.

Un grand rêve ! Qui ne se reconnaîtrait pas dans celui-ci ?

Nos associations partagent cet horizon sans le perdre de vue à travers les nombreuses actions locales, départementales qu'elles engagent, au risque parfois de « bousculer ».

Elles avancent solidaires, c'est notre force !

« Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marchons ensemble. » dit le proverbe africain.

Marchons ensemble !

Bonne lecture

Bernard BRUNEAU, Président

Une date à retenir :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Samedi 10 Février 2018
À Mareuil-les-Meaux

Sommaire

| | |
|---|-----|
| <i>Crues de la Seine</i> | p2 |
| <i>Evolution de la potabilité de l'eau : robinet ou bouteille ?</i> | p6 |
| <i>Point de vue : Développement Durable</i> | p10 |
| <i>Participer au SCoT, pour faire quoi ?</i> | p12 |
| <i>Communiqué de presse : le Fort de Vaujours</i> | p16 |
| <i>Les actualités de FNE</i> | p18 |
| <i>Zoom sur : les fruits sauvages</i> | p22 |
| <i>Idée cadeau</i> | p24 |
| <i>Agenda</i> | p25 |
| <i>Rejoignez-nous</i> | p26 |

Crues de la Seine

Quels impacts de la poursuite du projet de Canal à grand gabarit de Bray-sur-Seine à Nogent ?

Les crues de la seine

Mai-Juin 2016 en Seine-et-Marne : les inondations majeures du Loing, affluent de la Seine qui se sont déroulées du 28 mai au 7 juin 2016 nous ont rappelés à la réalité.

Quasiment tous les cours d'eau de Seine-et-Marne sont entrés en crue. Submersion rapide des villes comme Nemours, routes inondées, voies ferrées fermées, rupture de digue ... ont entraîné le classement de 45% des communes de notre département en « *Catastrophe Naturelle* ». Les conséquences économiques ont été nombreuses pour les industries, les commerces, l'artisanat et l'agriculture.

Chaque année il y a une possibilité sur 100 qu'une crue aussi importante que la crue de la Seine de 1910 se renouvelle.

Regards sur les crues

Stéphanie SENET, dans un article du Journal de l'Environnement du 3 juin 2016 intitulé « *Crue de la Seine : des réservoirs remplis pour anticiper la sécheresse* » écrit en introduction :

« ... Face à la crue du Loing et de la Seine, inutile de chercher une solution auprès des 4 grands lacs-barrages de la Seine. Remplis pour pallier un éventuel manque d'eau estival, ils s'avèrent totalement inefficaces en cas d'un débordement en juin... »

(NDLR : ils peuvent même devenir très dangereux si les pluies perdurent : une rupture des digues aggraverait alors l'onde et le niveau de la crue, multipliant le nombre des victimes en aval et dans toute la région parisienne.)

L'historien du climat et des risques Emmanuel GARNIER, directeur de recherche CNRS au laboratoire LIENS à l'université de La Rochelle, interrogé par Stéphanie SENET déclarait « ...Si la crue a surpris les autorités, elle n'a pourtant rien d'exceptionnel à l'échelle des 5 derniers siècles. Mais comme la France a perdu la mémoire des inondations, elle a oublié de s'y préparer... ».

- Comment cette mémoire se perd-elle ? « ... Les autorités françaises ont tendance à cacher le souvenir de la catastrophe. En théorie, l'Etat recommande plutôt d'accroître la prévention des risques mais dans les faits, les repères historiques des crues disparaissent des zones urbanisées. On n'en trouve plus qu'aux marges des villes, en pleine nature, où ils ne dérangent pas l'urbanisation... »
- Que préconisez-vous ? « Il est essentiel de retrouver la mémoire des inondations et des submersions, car la tempête Xynthia a révélé le même problème. Les autorités l'ont considérée comme un phénomène exceptionnel, alors qu'une submersion similaire s'était produite dans les années 1950. Seulement, les élus préfèrent l'oublier pour construire et justifier leur manque de réaction. Le jour où l'aléa va se reproduire, ils vont pouvoir dire à nouveau qu'il s'agit d'un phénomène exceptionnel, mais que dorénavant ils l'envisageront. C'est typiquement français, et plus largement latin. Ils vont construire quelques digues, puis oublier de les entretenir... Au Royaume-Uni, au contraire, les repères des crues sont maintenus et entretenus régulièrement. Les écoliers se rendent sur les lieux. Et après chaque nouvelle catastrophe de nouveaux sont

créés ! En Allemagne, des poteaux de 2 à 3 mètres sont érigés dans les zones inondées. Ils rappellent les dates et l'intensité des inondations. Cela stoppe toute velléité d'urbanisation. »

Le canal à grand gabarit de Bray-sur-Seine à Nogent

« *L'intérêt national économique* » mis en avant lors du débat public de 2012 nous semblait très limité dans la mesure où ce canal à grand gabarit est en cul de sac. Il serait uniquement d'intérêt économique local pour Nogent et bénéficierait surtout au groupe industriel spécialisé dans le transport et le commerce des céréales, des graviers et des granulats et accessoirement au port en gestation de Bray-sur-Seine.

En 2012, nous exprimions notre point de vue sur le projet de canal à grand gabarit dans notre revue *Liaison* de février 2012 qui reste d'actualité (article co-signé par Bernard BRUNEAU, Marie Paule DUFLOT et Yvon DUPART).

La Bassée

« La Bassée est une vaste plaine alluviale inondable, tronçon de la vallée de la Seine en amont de Paris. Elle s'étend de Romilly-sur-Seine en amont (confluence Seine-Aube) à Montereau-Fault-Yonne en aval (confluence Seine-Yonne).

Le fond de vallée, large et à faible pente a permis à la Seine de divaguer, formant un chevelu de cours d'eau et un réseau de noues. La faible pente est à l'origine des méandres du fleuve et de ses crues régulières.

Cette vaste plaine alluviale est connue pour ses richesses écologiques exceptionnelles et ses ressources naturelles, elle est classée parmi les 87 zones humides d'importance nationale en France. Une réserve naturelle nationale y a été créée en 2002. La nappe phréatique de cette zone constitue un des plus grands réservoirs naturels d'eau servant à l'alimentation de Paris.

Mais, aujourd'hui, ce patrimoine est menacé par des projets d'aménagements lourds.

Les projets

Deux projets importants sont à l'étude :

- *Un projet mené par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs visant à créer des zones de stockage de crues (connues sous le vocable « bassines de la Bassée ») en Bassée aval. Le principe étant, par ces stockages, de retarder l'onde de crue de la Seine pour laisser passer avant l'onde de crue de l'Yonne, évitant ainsi les effets cumulatifs à l'aval.*
- *Un projet de mise à grand gabarit de la Seine, mené par Voies Navigables de France (VNF) de la Grande Bosse, un peu en aval de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine, soit un tronçon de 27 km, pour permettre la navigation de bateaux plus importants : VNF privilégie le scénario à 2500 tonnes.*

Les deux maîtres d'ouvrage ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), chaque projet a donné lieu à un débat public. Les deux débats publics, coordonnés et simultanés, se sont terminés en février 2012.

Les interactions entre les deux projets :

- *Le projet de « bassines » vise à ralentir l'onde de crue de la Seine pour la décaler de celle de l'Yonne.*
- *Le projet de canal à grand gabarit, créera un effet inverse : en creusant le lit du fleuve, en rectifiant les méandres, en modifiant les berges, il va accélérer l'écoulement des eaux vers Melun et Paris. »*

Pourquoi nous contestons ce projet de canal à grand gabarit ?

L'aggravation des risques d'inondation

Nous sommes bien conscients des avantages du transport fluvial mais les impacts environnementaux et l'aggravation des risques d'inondation pour Montereau, Melun...et toute la région parisienne en cas de crue centennale, ont conduit Nature Environnement 77 et la FAPVS (Fédération de Protection de la Vallée de la Seine) à déclarer leur opposition totale à ce projet de mise à grand gabarit lors de l'enquête publique de 2012.

Le trafic fluvial incertain, le ferroutage oublié

Actuellement, la Seine est navigable dans ce secteur pour des bateaux de 650 tonnes. Ce projet permet seulement d'augmenter la taille des bateaux qui pourront y circuler.

Contrairement à d'autres projets de canaux actuellement à l'étude (canal Seine Nord/Europe), le canal dit petite-Seine, est en cul de sac.

Le trafic sur cette portion de canal est lié actuellement à l'extraction de sables et graviers ainsi qu'aux installations industrielles situées au port de Nogent.

Par ailleurs, les prévisions de trafic de VNF sont imprécises, en particulier en ce qui concerne les transports de sables et graviers. VNF n'est pas en mesure d'indiquer le nombre de bateaux qui emprunteront le nouveau tronçon. Il sera faible (quelques bateaux par jours), pour un coût estimé aujourd'hui à 250 millions d'euros.

Dans ce secteur, parallèlement à la Seine, le tronçon de voie ferrée qui était inutilisé depuis plusieurs dizaines d'années vient d'être remis en service. Les marchandises et matériaux pourraient donc y circuler à un coût bien moindre !

Des équilibres naturels très fragiles, une réserve essentielle

En Bassée les équilibres naturels sont très fragiles, des espèces rares, voire uniques y subsistent. Impossible de penser qu'un projet d'une telle ampleur ne perturberait pas gravement ces équilibres.

La Bassée est une réserve d'eau potable essentielle pour la région Ile-de-France qui risque d'être mise à mal, qualitativement et quantitativement.

Changement de majorité départementale, changement de politique

M. Jean DEY, vice-président du Conseil Général de l'époque, comparait ce projet à « *la création d'une autoroute à inondations pour Paris* ». Jusqu'en 2015, le Conseil Général de Seine-et-Marne (devenu conseil départemental) n'a jamais soutenu ce projet de canal à grand gabarit.

La nouvelle majorité du Conseil Départemental se lance dans une politique d'économies mais décide d'affecter des crédits importants dans un domaine où il n'a pas obligation de s'investir : 582 000 euros sont débloqués par le Président M. Jean-Jacques BARBAUX pour financer une partie des études du projet de mise à grand gabarit et 500 000 euros supplémentaires pour les études de création d'une plateforme de valorisation des déchets (La République du 7 novembre 2016).

Les inondations de 2016 auraient dû être, malheureusement, l'occasion de réfléchir de nouveau à l'intérêt public de ce projet. Il n'en est rien.

Les derniers articles de presse

La République du 30 mai 2016

L'argumentaire précise qu'ainsi « ... le port de Nogent-sur-Seine serait relié aux ports de Rouen et du Havre... sans les granulats de la Bassée, le Grand Paris ne se fait pas... ».

L'enquête publique est prévue en 2018, la Déclaration d'Utilité Publique en 2019 et les travaux pourraient commencer en 2020.

La République du 16 février 2017

« ... le 2 février 2017, journée des zones humides ... Ils disent non au projet de grand gabarit de la Seine... non à la destruction de la Bassée...

« C'est un aménagement qui va détruire la Bassée, réserve naturelle d'eau d'une incroyable diversité... déclare une conseillère régionale d'Europe Ecologie Les Verts.

« Ceci permettra à notre département d'être connecté à terme à la liaison à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas par le canal Seine Nord/Europe... » déclare M. Olivier LAVENKA, vice-président du Conseil Départemental chargé de l'aménagement du territoire.

La République du 13 février 2017

« Le projet de la mise à grand gabarit du fleuve, entre le barrage de la Grande Bosse, à l'aval de Bray-sur-Seine jusqu'à Nogent-sur-Marne se poursuit. ».

La nouvelle majorité de la Région Ile-de-France a aussi décidé de contribuer largement au financement des études : pourtant nous l'avons dit dans les réunions publiques et écrit dans nos contributions au débat public :

« Le projet de canal à grand gabarit, en creusant le lit du fleuve, en rectifiant les méandres, en modifiant les berges va accélérer l'écoulement des eaux... il contribuera ainsi à l'aggravation des risques d'inondation pour Montereau, Melun... et de toute la région parisienne en cas de crue centennale. De plus, ce projet va fragiliser et amoindrir considérablement la nappe phréatique de cette zone qui constitue un des plus grands réservoirs naturels d'eau servant à l'alimentation de Paris. »

En 2017, des catastrophes naturelles font régulièrement la une de l'actualité, ainsi, ces derniers temps :

Août : la tempête Harvey noyait sous les eaux la plus grande ville nord-américaine du Texas, **Houston**. « Houston est prise dans les eaux. La ville prend des allures de cité lacustre. Il y a tellement d'eau que deux réservoirs menacent de déborder à Houston... » www.huffingtonpost.fr/2017

Août : **Bombay** est sous l'eau. La mégapole indienne de Bombay et ses 20 millions d'habitants sont paralysés par des précipitations torrentielles... les plus graves depuis 2005...

Septembre : après le passage meurtrier d'Irma à **Saint-Barthélemy et Saint-Martin**, l'ouragan Maria frappe la **Guadeloupe**, frôle la **Martinique** mais ravage la **Dominique**...

Evolution de la potabilité de l'eau : robinet ou bouteille ?

L'ultime évolution de la potabilisation de l'eau est sans doute la façon dont, dans la station orbitale, l'urine mais aussi la vapeur d'eau émise par la respiration et la transpiration des cosmonautes, sont recyclées.

La perspective de la réutilisation des eaux usées n'est pas une perspective qui nous rend enthousiaste. Sans doute me direz-vous que nous n'en sommes pas encore là ! Et pourtant rendre l'eau potable à partir d'eau brute fut un objectif difficile à atteindre. Il le reste tout autant dans un environnement qui change ou plutôt que nous modifions.

Un impératif : la protection de nos ressources en eaux

FNE Seine-et-Marne et son réseau s'intéressent tout particulièrement à l'eau potable, et en premier lieu aux ressources en eau à partir desquelles on fabrique de l'eau potable. Il est élémentaire de rappeler que l'eau brute puisée pour faire de l'eau potable provient d'eaux souterraines ou d'eaux superficielles.

- Les eaux souterraines se trouvent dans les couches géologiques du sous-sol, alimentées par les infiltrations d'une partie des précipitations, ou parfois directement par les pertes en rivières ou les gouffres.
- Les eaux de surface sont prélevées dans les rivières, les lacs artificiels ou non.

L'observatoire de l'eau, publié par le Conseil Départemental, précisait en 2012 qu'en Seine-et-Marne 78% de l'eau potable produite provenait de nappes souterraines. Les 22% d'eau potable produite à partir des eaux de surface proviennent essentiellement de la Marne et de la Seine. L'eau de captages de ces fleuves est potabilisée par trois usines (Nanteuil-les-Meaux ; Annet-sur-Marne et Champagne-sur-Seine). Une quatrième usine est programmée pour 2019 à Boissise-le-Roi pour desservir tout le bassin de Melun.

L'usine de traitement d'Annet-sur-Marne produit plus de 100 000 m³ d'eau potable par jour et dessert un bassin de population de 500 000 habitants. Ses principaux abonnés, sont l'aéroport de Roissy CDG, qui consomme 5 000 m³/jour, et le parc Disneyland.

Prenons en considération le fait que nous rejetons directement dans le réseau de surface et quelques fois directement dans les masses d'eau souterraine :

- Les eaux de ruissellement pluviales qui proviennent de nos toits ou des terres agricoles ;
- L'eau des rues et de nos immenses parkings après au mieux une petite séparation des hydrocarbures ;
- L'eau issue des stations d'épurations des eaux usées (STEP), en rappelant que tout ou partie des réseaux d'assainissement sont parfois encore unitaires, et se déversent directement en milieu naturel en cas d'orage.

Il est aisé de comprendre que la qualité de notre eau potable est tributaire de la qualité de nos ressources en eau qui par infiltration ou par ruissellement se contaminent par nos propres rejets.

Depuis les années 1990, la contamination de l'eau potable par les nitrates, puis par les pesticides sont les deux premières grandes alertes sur la dégradation de nos ressources en eau et de l'eau potable. Pour parvenir à conserver une qualité d'eau potable conforme aux limites réglementaires, il a fallu abandonner les captages d'eau potable pollués, multiplier les stations de traitement, ainsi que les interconnexions des réseaux de distribution.

À cela il faut ajouter d'autres dispositions comme les périmètres de protection des captages d'eau, le maintien des bandes enherbées le long des rivières et des rus, autant de dispositifs sur lesquels nos associations dépensent beaucoup d'énergie pour qu'ils soient appliqués ou maintenus. La qualité de l'eau potable est tributaire du bon fonctionnement des traitements des Alimentations d'Eau Potable (AEP) à condition que la qualité d'alimentation ne varie pas trop.

En Seine-et-Marne, seuls 39,5 % des 392 captages d'alimentation d'eau potable sont protégés. L'Etat imposait que tous les captages soient protégés d'ici 2010 conformément au Plan National Santé Environnement. La procédure est cependant très longue et ainsi 47,4 % des captages ont une procédure en cours. Ainsi, entre 2006 et 2014, la proportion des captages sans périmètre de protection est passée de 81 % à 61,5 %. Le pourcentage de ceux avec périmètres a donc varié de 19 à 38,5 % <http://eau.seine-et-marne.fr/>

De l'eau brute à l'eau potable en passant par les AEP

La qualité des eaux :

- Brutes de toute origine ;
- Douces superficielles pour la production d'eau destinées à la consommation humaine est contrôlée respectivement suivant 27 critères et 40 critères. L'eau potable sortant des AEP est contrôlée suivant 58 critères.

La qualité de l'eau potable de votre commune est accessible [ici](#)

Localement les services des usines de traitement et les réseaux de distribution font leurs propres suivis. Les pôles de santé et environnement des Agences Régionales de Santé (ARS) effectuent une surveillance régulière et quasiment permanente des réseaux et des AEP des grandes villes ou des communautés de communes, moins fréquente sur les petits réseaux des zones rurales.

Au regard des critères précédents on s'aperçoit que les limites de qualité, entre d'une part des eaux brutes ou douces et d'autre part de l'eau potable, ne sont améliorées, au mieux, que d'un facteur 40, et quelque fois pas du tout. Ainsi :

- Pour chaque pesticide contrôlé, on considère qu'une eau brute ou superficielle ne doit pas contenir plus de 2µg/l pour pouvoir être potabilisée. Tandis que l'eau potable ne doit pas contenir plus de 0,1µg/l du même pesticide pour être conforme, ce qui fait un facteur 20 d'amélioration pour ce paramètre ;
- Pour les nitrates, on considère qu'une eau brute ou superficielle, ne doit pas contenir plus de 50µg/l de nitrates et que l'eau potable ne pas contenir plus 50µg/l. Ainsi sauf à mettre en œuvre des techniques très particulières, pour abaisser le niveau d'éléments particulièrement solubles dans l'eau comme les nitrates, c'est directement le niveau de qualité de l'eau brute qui déterminera le niveau de qualité de l'eau potable pour ces éléments solubles.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement des nitrates nous vous proposons de consulter [la fiche technique](#) Traitement pour la potabilisation n°3

Les AEP n'utilisent donc pas les technologies des stations orbitales, et sauf nécessité, elles n'utilisent pas couramment des techniques particulières comme évoquées plus haut. Elles utilisent néanmoins des techniques et des produits de plus en plus sophistiqués, en raison de la masse d'eau à traiter et à distribuer.

Ces stations doivent être capables d'éliminer les matières organiques (MO) et de garantir l'état sanitaire de l'eau distribuée à l'autre bout du réseau, à raison de 1000m³ à 5000m³/h sur des dizaines de kilomètres.

« Nous buvons 90% de nos maladies » (Pasteur vers 1880)

En France, depuis Pasteur qui prouva que les micro-organismes étaient la cause des maladies et pouvaient se transmettre par la contamination de l'eau potable des techniques et des moyens pour garantir l'innocuité de l'eau potable jusqu'à notre robinet, ont été mis en œuvre.

Ces techniques sont soit des systèmes :

- D'oxydation par exemple avec de l'ozone ;
- De chloration.

Ces traitements détruisent les micro-organismes et tuent les germes pathogènes.

D'un point vu microbiologique, même en partant d'une ressource en eau de classe A3 comme peut l'être l'eau de la Seine, notre législation impose 0 entérocoque ou Escherichia-coli dans 100ml d'eau. Ce qui fait que la chloration a été généralisée, puis renforcée par les dispositions anti pirates (DGS/SD7A n° 2003-524/DE/19-03 du 7 novembre 2003). Sur les paramètres microbiologiques la qualité de l'eau du robinet est sans doute plus sûre que toutes autres sources d'alimentation en eau potable.

Mais le traitement par chloration en présence de matière organique (MO) participe à la formation de sous-produits de la chloration (SPC) que sont les trihalométhanes (THM) notamment sous forme de chloroforme, bromoforme, ou chlorodibromométhane.

À la suite des études de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), depuis 2009, chaque THM et la somme des 4 principaux THM contrôlés dans l'eau potable ont été limités à 100µg/l.

Cette formation de THM montre que des traitements comme la chloration, extrêmement peu coûteux et facile à mettre en œuvre, peuvent aboutir à la formation de sous-produits, qu'il faut eux-mêmes contrôler mais que l'on peut difficilement réduire sauf à avoir des eaux brutes très peu chargées en matière organique. On entre donc dans des boucles où la qualité des eaux brutes et les traitements utilisés pour rendre l'eau potable interagissent.

Les procédés de filtration et traitement en amont des eaux brutes (floculation, coagulation, précipitation...) pour éliminer les particules, les micro-organismes et les matières organiques sont en pleine évolution pour gagner en efficacité et en rapidité. Ces opérations sont contrôlées par la mesure de la turbidité. L'ajout de réactifs nouveaux tels que les polymères cationiques se substituent à l'usage du chlorure ferrique FeCl₃ ou de sel d'aluminium. Ils présentent des avantages sur les procédés anciens, mais ces changements sont toujours susceptibles d'entraîner d'autres modifications de la qualité des eaux, ce qui nécessite toujours une vigilance d'autant que les unités de traitement sont confiées et/ou sont propriétés de sociétés privées et pour qui l'eau potable se résume à de l'eau qui répond au [décret du 11 janvier 2007](#) relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Plus de 150 micropolluants contrôlés dans l'eau potable

En consultant les résultats des analyses effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), on constate qu'entre une et douze analyses par an, qui sont effectuées suivant votre AEP, comportent une longue liste de produits analysés.

Ces résultats correspondent à :

- La recherche et à l'analyse de pesticides (*herbicides, insecticides, fongicides...mais aussi des régulateurs de croissance*) ;
- L'analyse des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), des produits de biodégradation que l'on appelle des métabolites ou encore des sous-produits de chloration comme précédemment évoqués.

Ces contrôles répondent au [décret du 11 janvier 2007](#) et, au fur et à mesure des performances des laboratoires, les limites de quantification s'améliorent et permettent de suivre l'évolution de certains contaminants en fonction d'autres facteurs.

Que se passe-t-il en cas de non-conformité analytique ?

Dès la connaissance d'une non-conformité détectée dans le cadre du contrôle sanitaire, le laboratoire alerte par fax ou messagerie l'ARS sans délai l'information à l'exploitant pour information et mesures à mettre en place. Le responsable doit alors prendre des mesures correctives, informer le maire et le préfet. Si l'eau distribuée présente un danger pour la santé, le préfet impose des restrictions d'usage et l'exploitant doit mettre à disposition de ses administrés de l'eau en bouteille. Les non conformités donnent lieu à des prélèvements de confirmation en un ou plusieurs points du réseau de distribution. Tous les résultats des analyses réalisées sur l'eau du réseau de distribution par commune sont accessibles sur le site du ministère de la santé. L'ARS met à disposition sur le site les synthèses annuelles de la qualité de l'eau par commune.

Mais qu'en est-il de substances dites émergentes ?

Au-delà des pesticides ou des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), la présence dans l'eau brute ou potable de perturbateurs endocriniens, des résidus de médicaments ou de traitements hormonaux utilisés en médecine humaine ou animale sont aussi source de multiples interrogations. Tout le monde a entendu parler de ces poissons qui se féminisent ou d'autres cas similaires.

C'est pourquoi un nouveau [Plan micropolluants 2016-2021](#) vient d'être mis en place pour protéger la qualité des eaux et la biodiversité. France Nature Environnement est membre du comité de pilotage.

Ce nouveau plan micropolluants 2016-2021 :

- À vocation à intégrer toutes les molécules susceptibles de polluer les ressources en eau ;
- Est dédié à la protection des eaux de surface continentales et littorales, des eaux souterraines, du biote, des sédiments et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Vise à répondre aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et participe à ceux de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) en limitant l'apport de polluants via les cours d'eau au milieu marin.

Dans la longue liste précédente des analyses effectuées par l'ARS de nouvelles substances sont d'ores et déjà incluses en 2017, portant à plus de 500 les substances analysées, et parfois pour lesquelles il n'y a pas encore de limite ou de référence de qualité : polychlorobiphényles (PCB), diphényles, phosphate tributyl...

Il est difficile de prévoir aujourd'hui, sur quoi cet inventaire débouchera.

En conclusion

Au terme de cet article n'allez pas en déduire qu'il est préférable de boire de l'eau en bouteille. Les données analytiques concernant la qualité des eaux en bouteille sont trop limitées ou partielles pour s'aventurer sur un tel sujet. Il est un fait que l'eau du robinet en France est très contrôlée, mais que ces contrôles révèlent des substances indésirables à des niveaux que l'on souhaiterait le plus faible possible.

Mon propos était de nous entretenir sur les difficultés à produire de l'eau potable à partir de ressources en eau dont on vient de prendre conscience :

- Qu'elles sont largement contaminées par nos propres activités ;
- Que le spectre des substances que nous devons éliminer s'élargit et que les techniques utilisées pour sinon les éliminer du moins les réduire ne peut que se complexifier.

Pour autant quelles que soient les performances d'une unité d'AEP celle-ci ne peut fonctionner et être entretenue correctement que si les caractéristiques de l'eau brute est stable et suivie.

Quand la raréfaction de la ressource en eau et l'augmentation de la demande se conjuguent, les eaux non conventionnelles sont des ressources alternatives capables de fournir de gros volumes. Les eaux usées épurées, notamment, constituent la seule ressource qui augmente avec la croissance des besoins. Ces solutions locales peuvent satisfaire des usages pour lesquels on n'a pas nécessairement besoin d'eau potable, comme l'irrigation agricole, l'arrosage de parcs et de golfs, des usages urbains, industriels, la recharge de nappes. Elles permettent ainsi de réserver l'eau potable aux utilisations indispensables. Le recyclage des eaux usées traitées est la partie immergée de l'iceberg pour l'utilisation d'eaux non conventionnelles.

Aujourd'hui dans certaines parties du monde où les ressources en eau sont si faibles ou déjà trop contaminées, la réutilisation des eaux usées va devenir une solution alternative.

En Europe, on impose juste un retour des eaux souterraines à un bon état quantitatif et chimique. La réutilisation d'eaux usées traitées étant envisagée pour l'irrigation ou l'arrosage de culture.

Pour autant l'eau potable ne devrait être réservée qu'aux besoins nécessaires. À l'exception de Paris qui dispose d'un réseau ENP (Eau Non Potable), l'utilisation de l'eau potable s'est généralisée à des besoins qui ne le justifient pas, au profit de groupes industriels des métiers de l'eau, avec un système de taxation qui ne tolère pas l'usage d'eau de récupération pour des usages domestiques.

Gérard DUMAINE – Administrateur FNE Seine-et-Marne

Point de vue : le développement durable

Cette expression, « mise à toutes les sauces », va finir par perdre son sens. Elle agace déjà les adeptes de la décroissance, seule solution à leurs yeux.

Rappelons sa signification : le **développement durable** (en anglais « *sustainable development* »), parfois traduit par **développement soutenable** est une nouvelle conception de l'intérêt général, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux d'une planète globalisée.

Selon la définition du rapport de la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, **le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.**

C'est le mot développement qui pose problème. En effet nous comprenons aisément que le système économique actuel n'est pas pérenne car il épuise les ressources de la planète et entame grandement sa durabilité. Reprenons la signification du mot développement : « *action de se développer au propre comme au figuré* ». Mais qui doit se développer ?

La population ? Les prévisions sont alarmistes. Nous serons 9 milliards en 2050. Non, surtout pas ça !

L'économie ? La richesse globale progresse mais pour une minorité au détriment d'une majorité. Non surtout pas ça non plus !

La responsabilité ? De chacun envers notre planète.

Cela semble physiquement impalpable et donc inintéressant pour notre système économique actuel et pourtant... Il va bien falloir y penser sérieusement pour sauver quelques lambeaux de notre civilisation. Mais comment s'y prendre ?

Le capitalisme omniprésent dicte sa loi et les dirigeants n'ont trouvé à ce jour qu'une rhétorique simple : TAXER. C'est facile, ça utilise des moyens de collecte existants mais cela ne renforce pas la responsabilité de chacun car il le transforme en droit à polluer sans avoir la moindre idée de son impact environnemental.

Alors quelques réflexions s'imposent.

Développement peut-être mais au détriment de qui ?

Si vous êtes gênés pour répondre, il faut vous en poser une autre. Si vous estimez que le développement peut être sans contrainte et pour tous, c'est que pour vous la terre est élastique. Est-ce le cas ?

Au tour de **durable** maintenant...

Ce n'est pas le cas non plus puisque chaque année le jour du dépassement * avance (2 août cette année).

Alors, il faut tout changer en commençant par l'expression « développement durable » par « comportement responsable ».

Il faut aussi changer de mode de vie, agir sur l'énergie, le commerce mondial, l'alimentation et la liste est longue...

Il faut donc ne prendre que ce que la planète peut raisonnablement nous donner, tout en payant nos dettes.

En effet, nous avons déjà largement hypothéqué notre patrimoine qui d'ailleurs ne nous appartenait pas...

Alors il faut que tous ensemble nous nous y mettions.

Vous y croyez, vous ?

Moi non plus !!! Le système capitalisme n'a pas prévu de payer sa dette écologique. Dans cette jungle économique, il doit donc mourir. C'est bien le seul bénéfice que l'on tirera du dérèglement climatique qu'il a généré. Le coup de grâce de ce système moribond viendra de l'écologie.

Ouf !!! Sauvée.

**Le Jour de dépassement*

Jour du dépassement : le **2 août 2017**, nous avons consommé toutes les ressources naturelles que la Terre peut renouveler en un an.

Cela signifie qu'en sept mois, nous avons émis plus de carbone que ce que les océans et les forêts ne pouvaient absorber en un an, nous avons pêché plus de poissons, coupé plus d'arbres, et fait plus de récoltes que ce que la Terre aurait pu produire sur cette même période. Pour subvenir à nos besoins, **nous avons aujourd'hui besoin de l'équivalent de 1,7 planète.** (Source : [WWF](#))

Nous vivons donc à crédit.

En anglais, ce jour, calculé par l'association Global Footprint Network, dédiée à cette tâche, est appelé "Earth overshoot day", ce que nous traduisons en Français par "jour du dépassement". Relayé par le WWF, ce calcul détermine le moment à partir duquel les ressources naturelles consommées par l'homme dépassent leur capacité de renouvellement en un an.

Le jour du dépassement, est toujours plus tôt d'année en année.

Vivre à crédit ne peut être que provisoire parce que la nature n'est pas un gisement dans lequel nous pouvons puiser indéfiniment. Cet indicateur de notre surconsommation énergétique et en ressources rappelle que les gouvernements, les entreprises, les collectivités, et les citoyens doivent privilégier des modes de production et de consommation plus écologiques.

En 2030, le jour du dépassement pourrait être le 28 juin.

« Une société qui survit en créant des besoins artificiels pour produire efficacement des biens de consommation inutiles ne paraît pas susceptible de répondre à long terme aux défis posés par la dégradation de notre environnement. » Pierre Joliot-Curie

Pascal MACHU – Vice Président FNE Seine-et-Marne

Participer au SCoT, pour faire quoi ?

Vers une biodiversité à la carte en Seine et Marne ?

Participez à l'élaboration de votre SCOT pour gagner !

Lors du Grenelle de l'Environnement, l'Etat s'est fixé un objectif dans les domaines de la biodiversité : arrêter la perte de la biodiversité. Cela exige d'une part la mise en place de plans afin de protéger les espèces végétales et animales en danger critique d'extinction (131 espèces dénombrées en 2007) et d'autre part des mesures de protection, de conservation et de restauration des milieux, associées à la constitution d'une trame verte et bleue.

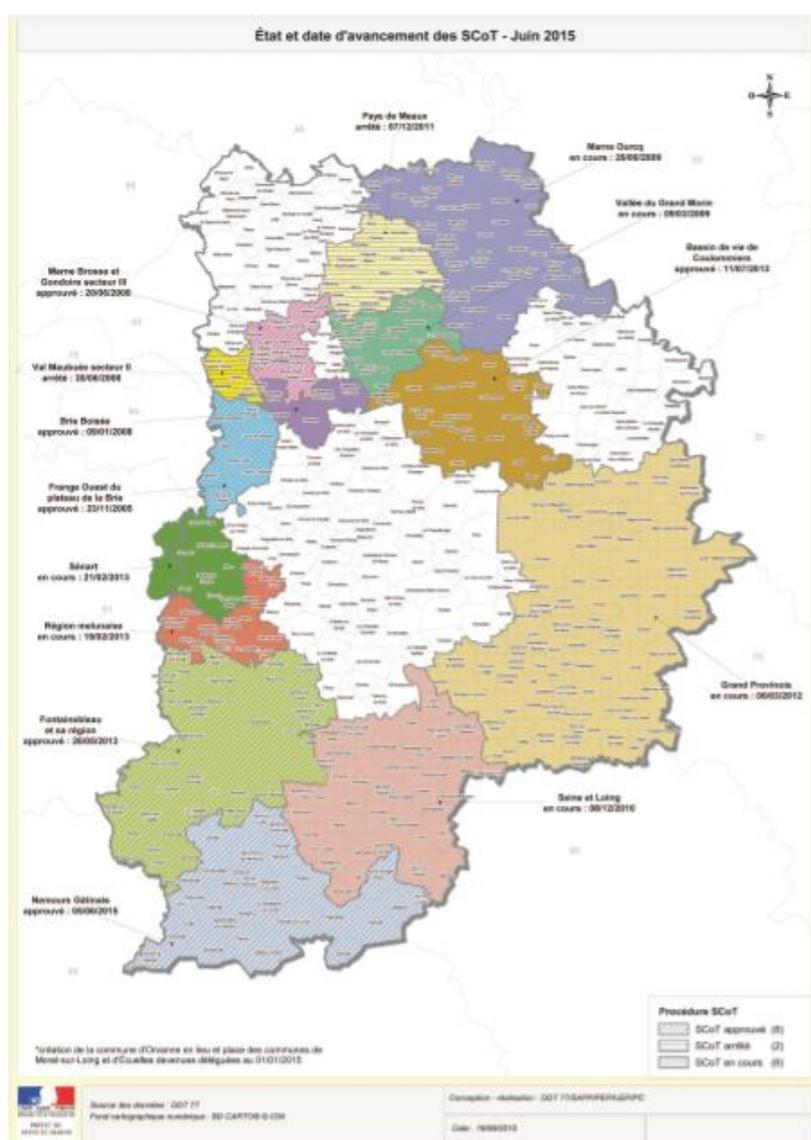
À l'échelle de la région Ile-de-France, des cartes identifient les réservoirs de biodiversité ainsi que les indispensables corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer. Ces cartes figurent dans le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces végétales et animales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

À l'échelle locale, c'est le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui précise l'organisation de l'espace communal.

À l'échelle des intercommunalités, ce sont des **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ces SCoT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, d'habitat, d'implantations commerciales, des déplacements et de **l'environnement**.

En Seine-et-Marne, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont soit en cours d'élaboration (7), soit déjà approuvés (6).

Si certains secteurs n'ont pas encore « pris le train », le SCoT est obligatoire !



Retrouvez cette carte [ici](#)

Ces SCoT ont pour but de préciser les orientations régionales à l'échelle de regroupements de communes. Les PLU, une fois approuvés, devront se mettre en conformité avec le SCoT du territoire dont elles font partie.

Si vous résidez sur un secteur où le SCoT est en cours d'élaboration :

- Participez aux réunions de concertation ;
- Soyez très attentifs à la précision de la cartographie !

Dans tous les SCoT approuvés ou en cours d'élaboration, la préservation de la biodiversité est bien présentée comme étant l'un des objectifs forts.

On y trouve des explications concernant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Mais, sans une cartographie précise qui puisse ensuite permettre aux communes de les intégrer dans leurs PLU ou dans les cartes communales, cette belle volonté risque fort de ne pas avoir d'impact réel sur la préservation de la biodiversité dans son ensemble, et plus particulièrement sur la nécessité de préserver, voire de restaurer les corridors écologiques.

Il est indispensable que la précision de la cartographie soit au 1/25000^{ème} et pour cela, les conseils de naturalistes expérimentés sont nécessaires.

Que faire ?

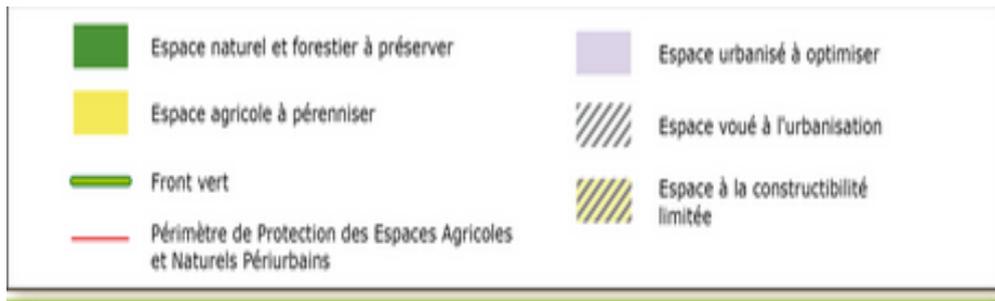
Il est fortement préférable de ne pas attendre les enquêtes publiques pour intervenir.

Des réunions publiques de concertation sont programmées par les porteurs de projet, mais la publicité est souvent très insuffisante, ce qui fait que la participation du public à certaines réunions est quasi inexistante.

- 1) Adressez-vous à votre mairie et demandez les coordonnées de la structure qui porte le projet de SCoT en cours d'élaboration.
- 2) Communiquez vos coordonnées à cette structure en précisant que vous souhaitez être tenu informé de l'évolution de votre projet de SCoT, et invité aux réunions de concertation.
- 3) Si un projet de cartographie existe déjà, demandez à y avoir accès.
- 4) Observez les cartes qui présentent l'aspect biodiversité et comparez avec les trois cartes suivantes.

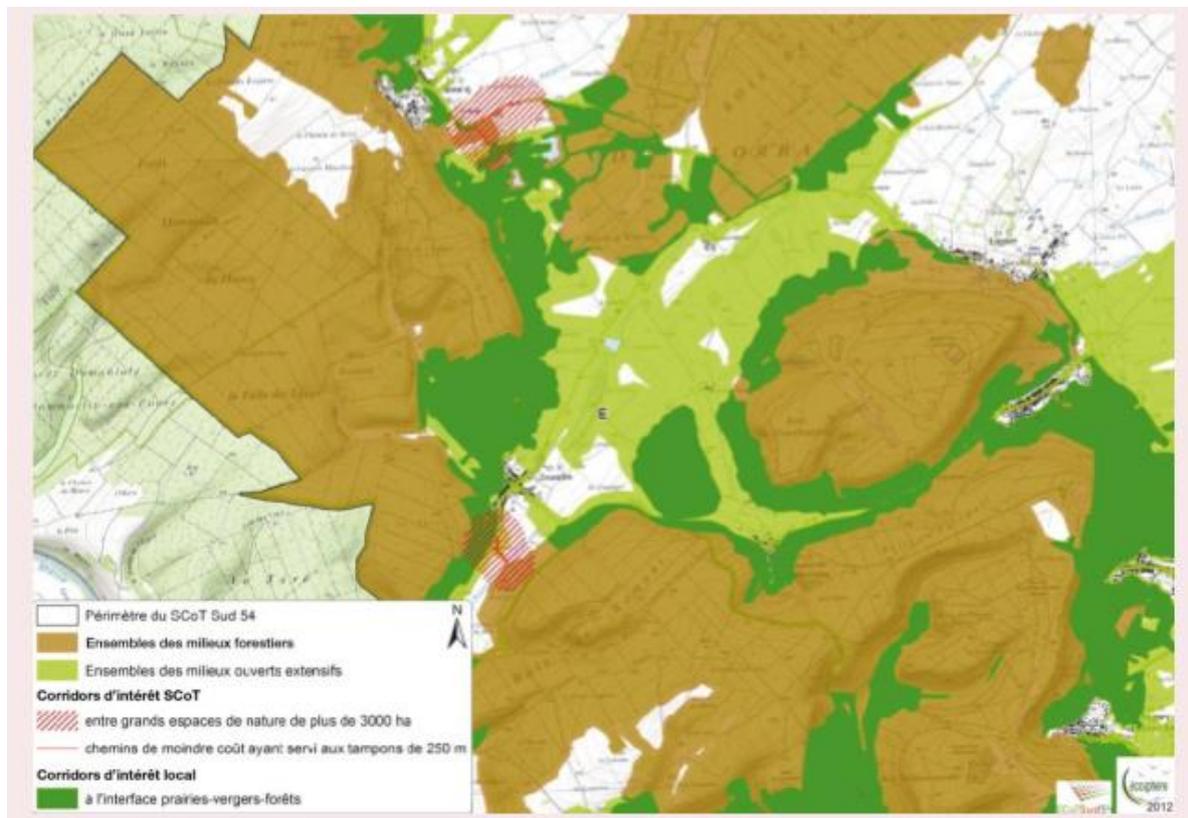
Premier exemple : échelle de la cartographie correcte, mais...





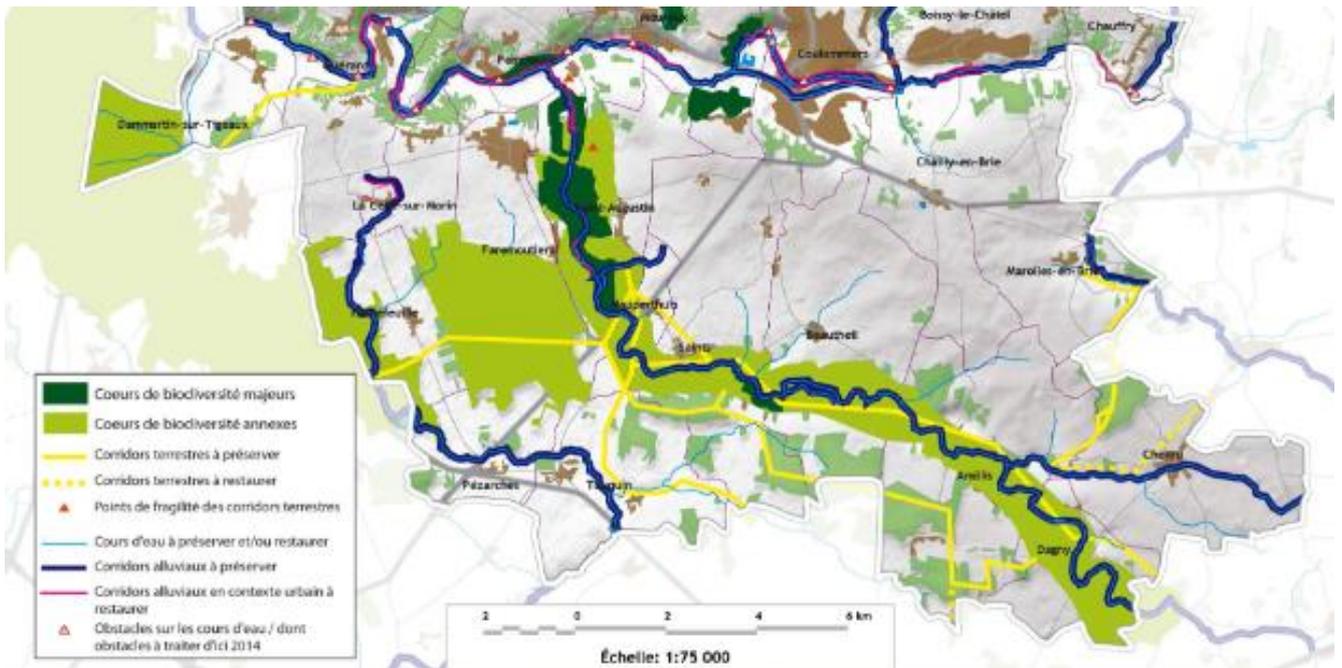
Sur la carte ci-dessus, figure un extrait d'une des cartes du SCoT Marne Brosse et Gondoire réalisée à partir de photos aériennes. Les zones qui y figurent sont suffisamment précises pour permettre aux PLU de s'y référer mais il n'est question ni sur la carte, ni sur la légende, de corridors écologiques existants ou à restaurer.

Deuxième exemple : cartographie précise et réussie dans les documents du SCoT Sud 54 (Nancy) : échelle 1/25000ème, figuration claire des corridors.



Troisième exemple : cartographie imprécise

Sur la carte ci-dessous au 1/75000ème, figure une partie d'une des cartes du SCOT du bassin de vie de Coulommiers. On peut voir que le tracé des corridors écologiques (traits rectilignes) apparaît mais n'est que schématique. L'intervention de naturalistes est nécessaire pour préciser cette cartographie afin qu'elle soit utilisable par les communes lors de la prochaine révision des PLU.



Et si votre SCoT est déjà approuvé ?

Consulter le ! Et si la cartographie est trop imprécise, demandez à ce que, lors de la prochaine révision du SCoT, elle soit précisée.

Et maintenant, action !!

Marie-Paule DUFLLOT – Vice Présidente FNE Seine-et-Marne

Communiqué de presse : Fort de Vaujours

Saisine préfectorale autour d'un événement « significatif »

Nous avons pris connaissance d'une saisine de Mme la Préfète de Seine-et-Marne demandant au Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de lui transmettre « toute information de nature à affiner la connaissance des pollutions résiduelles du site et de son environnement et à faciliter la mise en œuvre des mesures de radioprotection sur le chantier ».

En effet, le 31 juillet et le 3 août Placoplatre informait les préfetures de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis ainsi que l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) que des objets émettant des niveaux de radiation préoccupants, avaient été découverts lors de travaux de terrassement dans des terres de remblais.

C'est pourquoi nous continuons de réclamer la levée du Secret Défense sur ce site. La découverte de ces objets contaminés dans des secteurs qui ne devaient pas poser de problème de contamination selon le Commissariat à l'Energie Atomique nous donne une fois de plus raison. Car nous sommes habitués aux approximations et aux louvoiements de la direction du CEA qui continue de se réfugier derrière le Secret Défense, au mépris de la sécurité et de la santé des travailleurs du chantier et des habitants. Le directeur du CEA n'avait-il pas affirmé qu'il n'y avait plus d'amiante au Fort de Vaujours depuis la fin des années 90, alors que Placoplatre a déjà dû faire retirer des tonnes d'amiante ?

Cet été, lors de la découverte de ces objets, les balises chargées de détecter la radioactivité afin d'alerter les travailleurs du site et protéger la population n'ont pas fonctionné. À plusieurs reprises la CRIIRAD*, mandatée par nos soins, a alerté l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les préfetures sur le fait que ces balises n'apportaient pas de garanties suffisantes, l'alerte ne se déclenchant qu'en cas de situations extrêmement dangereuses. Elle l'a rappelé lors de la Commission de suivi du 25 novembre 2016.

Suite à cet événement, qualifié de « significatif » par l'ASN, celle-ci demande à ce que les procédures de sécurité soient révisées.

Nous exigeons de connaître les dispositions claires validées par l'ASN qui permettent de poursuivre l'activité de démolition et de terrassement sur le Fort de Vaujours depuis la découverte des objets contaminés. Faute de dispositions validées par l'ASN, et dans l'attente de celle-ci, toute activité de démolition et de terrassement sur le Fort de Vaujours doit être suspendue.

Nous exigeons la transparence sur l'état du site, tant au niveau de la pollution chimique que radioactive. Ce qui vient de se passer nous donne raison.

Associations signataires :

Pascal BARRAS pour « Courtry citoyenne FDG » ; **Bernard BRUNEAU, président de FNE Seine-et-Marne** ; Mireille LOPEZ, présidente de l'ADENCA ; François COCHAIN, vice-président du MNLE 93 ; Francis REDON, président d'Environnement 93.

Elu-e-s signataires :

Dominique DELLAC et Pierre LAPORTE, conseillers départementaux de Seine-Saint-Denis ; Marianne MARGATE, conseillère départementale de Seine-et-Marne ; Ludovic TORO, maire de Coubron, conseiller régional ; Xavier VANDERBISE, maire de Courtry, vice-président du conseil départemental de Seine-et-Marne ; Grégory JURADO, conseiller municipal de Courtry ; Olivier D'HENRY, Christian BRICKX et Angélique PLANET-LEDIEU, conseillers municipaux de Montfermeil.

*CRIIRAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité

Les actualités de FNE

Financements : ne coulons pas les agences de l'eau

Présenté mercredi 27 septembre, le Projet de loi de finances pour 2018 indique qu'à compter de l'an prochain, une part accrue des redevances des Agences de l'eau financera autre chose que l'eau, dont... l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Qu'en est-il des enjeux liés à la préservation et à la restauration de l'eau et des milieux aquatiques ? Ceux-ci semblent être méconnus des décideurs français. France Nature Environnement tire la sonnette d'alarme : l'Etat doit garantir le financement de la protection et la restauration des milieux aquatiques, afin de respecter ses engagements européens.

Les agences de l'eau, garantes de la qualité de l'eau

L'objectif fixé par l'Europe à travers la Directive cadre sur l'eau est pourtant clair : il faut atteindre le bon état des eaux. C'est le combat quotidien des agences de l'eau depuis leur création en 1964. Ces établissements publics, au nombre de six en France, ont pour mission de lutter contre les pollutions de l'eau en garantissant la protection des milieux aquatiques.

Une redistribution des recettes qui menace la bonne gestion de nos ressources

Comment les agences de l'eau pourraient poursuivre leurs actions et faire face aux conséquences du changement climatique, alors que leurs budgets vont être à la fois plafonnés et « écrêtés », afin de financer d'autres lignes du budget du ministère de la transition écologique et solidaire (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Parcs Nationaux, Agence Française pour la biodiversité) ? Le gouvernement doit doter ces politiques de recettes propres et adaptées, plutôt que siphonner les redevances des usagers de l'eau.

Pour **Michel Dubromel, Président de France Nature Environnement**, « force est de constater que malgré bon nombre d'efforts, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre le bon état des eaux, que ce soit en termes de qualité de l'eau mais aussi en termes de disponibilité des ressources, d'adaptation au changement climatique, d'accompagnement des collectivités. Ces acteurs incontournables doivent pouvoir faire leur travail ; diminuer leurs moyens va totalement à l'encontre de cela ».

Abelardo Zamorano, représentant de FNE au comité de bassin Seine-Normandie, précise : « France Nature Environnement a soutenu la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, mais la dérive à laquelle nous assistons aujourd'hui fait ressortir les réserves que nous avons formulées à l'origine, sur l'utilisation des redevances eau pour des politiques de biodiversité ».

« Le système Agences de l'eau / Comités de bassin a fait ses preuves dans un certain nombre de domaines. Nous sommes attachés aux lieux de concertation et d'échanges que constituent les comités de bassin, ainsi qu'à l'expertise et à l'indépendance des agences et de leur personnel », insiste **Jacques Pulou, représentant de FNE (FRAPNA) au comité de bassin Rhône-Méditerranée**.

La loi de 2016 sur la biodiversité a ouvert la possibilité que les Agences de l'eau contribuent aux politiques de préservation de la biodiversité, ce que certaines d'entre elles avaient déjà débuté sur le terrain. Mais cette possibilité ne doit pas être la porte ouverte au déshabillage des politiques de l'eau. Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire perd à tous les coups, quand le gouvernement l'oblige à gérer les restrictions entre deux de ses politiques phares : la protection de la biodiversité et celle de la ressource en eau. Il faut une vraie ambition et des moyens budgétaires adaptés pour les deux domaines, qui sont de longue date insuffisamment dotée par les pouvoirs publics. Il serait totalement contre-productif que la transition écologique se fasse au détriment de ces politiques essentielles à l'avenir de notre pays.

Source : FNE – 5 Octobre 2017

Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique : un dispositif gagnant-gagnant à pérenniser !

Mise en place le 20 février 2017, la prime pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) d'un montant de 20% du prix d'achat dans la limite de 200 euros rencontre un vif succès. 150 000 primes ont été sollicitées au 15 septembre 2017 et les ventes de vélos à assistance électrique devraient donc accentuer leur progression avec un effet direct sur l'usage du vélo et le rééquilibrage des modes de déplacement ainsi que l'amplification de ses bénéfices sur la santé, l'environnement et l'emploi.

Le décret du 16 février 2017 dispose que cette aide à l'achat prend fin au 31 janvier 2018, ce qui n'est pas le cas du bonus pour le véhicule et le cyclomoteur électriques. Dans le cadre du grand chantier que vient d'ouvrir le Gouvernement pour l'amélioration de la mobilité du quotidien et compte tenu de la dynamique de transfert modal qu'entraîne l'usage du VAE dans notre pays, qui tend ainsi à rattraper ses voisins européens, la pérennisation de cette mesure doit figurer sur la feuille de route du ministère de la Transition écologique et solidaire notamment en préparation du projet de Loi de finances pour 2018.

Une dynamique de transfert modal sans précédent

L'étude réalisée par l'ADEME en 2016 démontre l'impact du VAE sur la mobilité décarbonée. La moitié des bénéficiaires d'une aide à l'achat d'un VAE opte pour cette alternative à la voiture pour les trajets jusqu'à 15 km. Les Français plébiscitent le VAE qui séduit de nouveaux publics encore hésitants vis-à-vis du vélo traditionnel. L'ADEME observe, dans son étude qui porte en 2016 sur les dispositifs d'aide des collectivités, que ces primes sont davantage sollicitées par les femmes (58%). Et qu'elles touchent à 58% les usagers de 50 ans et plus. Les deux principaux motifs d'utilisation du VAE sont utilitaires : à 75% pour se rendre au travail et à 88% pour faire des courses. Le motif loisir n'est donc pas majoritaire.

Combinaison gagnante

Le vélo à assistance électrique et l'intermodalité VAE-transports collectifs permettent d'élargir considérablement le domaine de pertinence de la pratique du vélo. La portée du mode vélo est augmentée par le VAE de 120% selon l'étude l'ADEME. Les résultats de nombreuses enquêtes mettent en évidence que les distances des trajets domicile-travail effectuées en VAE sont comprises entre 7 et 9 km. Très nettement supérieures au trajet moyen réalisé par les personnes qui se rendent au travail à vélo actuellement.

L'assistance électrique élargit également le champ des possibles en matière de transport de charges et de personnes à vélo. La cyclo-logistique est en plein essor dans plusieurs agglomérations. Le segment du vélo électrique est porté par les achats des particuliers. Mais les entreprises et les collectivités, éligibles à la prime à l'achat de VAE, s'équipent de plus en plus. Le VAE est le champion de la démotorisation lorsque on favorise sa combinaison avec le train ! 14% des usagers d'un VAE abonnés à une consigne en gare se sont séparés d'une voiture suite à leur abonnement et 6% ont renoncé à l'achat d'une voiture (ADEME, 2016).

Un gisement d'emplois non délocalisables

Soutenir le vélo à assistance électrique est un investissement rentable comme le montrent les observations conduites en France et l'étude réalisée par l'European Cyclists' Federation sur les incitations fiscales à l'écomobilité. L'Autriche a développé le marché du VAE le plus important d'Europe grâce à plusieurs niveaux de prime à l'achat (national, régional et local). En France, près de 40% des VAE vendus chaque année sont français et le déploiement du réseau des points de vente et d'entretien réparation de vélos et de VAE, avec leur retour dans les centres villes, est boosté par l'essor des ventes de VAE depuis quelques années. Ces acteurs économiques locaux représentent une composante indispensable du déploiement d'un véritable « système vélo ». Les emplois qualifiés créés dans ces points de vente et de réparation ne doivent pas être fragilisés par l'arrêt incompréhensible d'un dispositif d'aide qui commence à faire ses preuves. Tout aussi incompréhensible serait la décision de ne pas le reconduire sans attendre l'évaluation de ce dispositif récent, mis en place en février dernier, et de l'enquête sur l'usage du VAE qui a été proposée aux bénéficiaires de l'aide.

Le maintien de la prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique est un puissant levier au service de la mobilité du quotidien, décarbonée, active donc bonne pour la santé, créatrice d'emplois dans les territoires. Elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Gouvernement pour une transition vers une mobilité propre qui flèche 12,5 % de part modale vélo en 2030 (*Stratégie de développement de la mobilité propre, 2017*).

Les signataires : Le Club des villes et territoires cyclables, la Plateforme du vélo et des mobilités actives, le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), la Filière 2-roues FNCRM du CNPA, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), **France Nature Environnement (FNE)**, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), Moniteurs cyclistes français, le Réseau Action Climat (RAC), l'UNION sport et cycle.

Source : FNE – 22 Septembre 2017

Un nouveau protocole de mesure de consommation de carburant en conditions réelles

Le protocole de mesure de consommation de carburant en conditions réelles élaboré par le Groupe PSA, T&E, FNE et Bureau Veritas fournit des données fiables pour les conducteurs. Après 18 mois de tests sur 60 véhicules, quelque 430 essais sur route et plus de 40000 kilomètres parcourus, le Groupe PSA, France Nature Environnement (FNE), Transport & Environment (T&E) et Bureau Veritas publient un rapport détaillé des enseignements tirés des mesures de consommation en usage réel.

Ce protocole hautement reproductible présente une marge d'erreur de seulement $\pm 3\%$. Le millier de résultats enregistrés est conforme non seulement aux données internes de PSA recueillies auprès de ses clients, mais aussi aux chiffres communiqués par les conducteurs eux-mêmes sur des bases de données publiques telles que

www.spritmonitor.de en Allemagne. La différence avec les résultats affichés sur Spritmonitor est de l'ordre de $\pm 0,2$ litre aux 100 km.

Le développement d'un protocole de test de la consommation de carburant en conditions réelles date de la fin 2015. Ce programme ambitieux visait à couvrir 80 % des véhicules vendus par les marques Peugeot, Citroën et DS (voitures particulières et utilitaires légers).

Les tests effectués sur les voitures particulières font apparaître une consommation moyenne de carburant de 5,8 l/100 km et confirment un écart moyen avec la consommation officiellement homologuée de 1,74 l/100 km. Les résultats montrent que l'équipement portable de mesure installé sur le véhicule (PEMS*) constitue une méthode robuste, fiable et reproductible pour mesurer les économies de carburant et les émissions de CO₂ en conditions réelles. Sa marge d'erreur n'est que de 0,3 l/100 km.

Les mesures effectuées selon le protocole fournissent plusieurs précieux enseignements

- Les tests confirment la fiabilité des données affichées par les ordinateurs de bord ;
- Un moteur diesel consomme en moyenne 1,5 l/100 km de moins qu'un moteur essence ;
- En ville, la différence entre données d'homologation et consommation réelle est pratiquement la même pour les moteurs diesel (2,4 l/100 km) et essence (2,5 l/100 km), mais plus grande en pourcentage (écart de 53 % et 42 % respectivement) ;
- Le style de conduite influe moins sur l'efficacité des véhicules diesel que sur celle des modèles essence ;
- Les véhicules à boîte manuelle consomment moins de carburant que ceux à boîte automatique (-0,4 l/100 km).

Pour le Groupe PSA, l'objectif de ce protocole était de fournir aux clients une information complète et transparente sur la consommation en conditions réelles de ses modèles Peugeot, Citroën et DS.

Les mesures effectuées sur 60 modèles permettent d'estimer la consommation en conditions réelles de conduite plus de 1 000 versions différentes des marques Peugeot, Citroën et DS. Pour chaque modèle, ces estimations ont été faites avec le même moteur et la même boîte, en intégrant trois variables: type de silhouette, niveau de finition et taille des pneumatiques.

Les marques Peugeot, Citroën et DS proposent à leurs clients de vérifier leur consommation moyenne dans des conditions de conduite réelles en se connectant à leur site web respectif. Un module interactif leur permet de consulter les données correspondant à leur véhicule en sélectionnant ses caractéristiques (silhouette, niveau de finition, motorisation, boîte de vitesses et types de pneumatiques).

Le client peut également estimer sa consommation propre en fonction de son utilisation réelle du véhicule (nombre de passagers, chargement, style de conduite, etc.). Le module est aujourd'hui disponible sur le site des marques dans 12 pays d'Europe.

Gilles Le Borgne, Directeur de la Qualité et de l'Ingénierie du Groupe PSA, a déclaré: *« Le protocole développé avec T&E et FNE apporte une réponse fiable aux questions que peuvent se poser nos clients quant à leur consommation. Ceux-ci ont accès à des données de consommation complètes et transparentes. Nous ajouterons les premiers chiffres d'émissions de NO_x d'ici à la fin de l'année. »*

Greg Archer, Directeur *Clean Vehicles* de Transport & Environment (T&E), a déclaré: « Ces tests en conditions réelles montrent qu'il est parfaitement possible de recueillir des chiffres d'émissions de CO₂ et de consommation de carburant pratiquement identiques à ceux que constatent les automobilistes sur la route. Mais ces tests ne sont qu'un aspect de la solution au scandale de la fraude aux émissions. Les décisions de l'Union européenne sur l'homologation des voitures proposées à la vente (qui homologue et comment ?) seront essentielles si l'on veut un système d'essais et d'homologation rigoureux et indépendant. »

Philippe Lanternier, Executive Vice-President, Corporate et Business développement chez Bureau Veritas a ajouté : « Le protocole a démontré son efficacité concernant les tests de consommation en usage réel. Nous sommes convaincus que cette importante expérimentation peut être reproduite avec succès dans le cadre des mesures d'émissions de NOx. Cette nouvelle étape contribuera à accroître encore la fiabilité des essais et mesures dans l'automobile »

* PEMS : Portable Emissions Measurement System

Source : FNE – 5 Septembre 2017

Zoom sur : les fruits sauvages

Fruits sauvages de chez nous ou venus d'ailleurs (1^{ère} partie)

com = comestibles

tox = toxiques

SI = sans intérêt gustatif



Alisier torminal **com**
Sorbus torminalis



Amour en cage = Alkékenge
Physalis alkekengi **com**



Arum d'Italie = Gouet **tox**
Arum italicum



Asperge officinale **tox**
Asparagus officinalis



Aubépine commune **com**
Crataegus monogyna



Baguenaudier **SI**
Colutea arborescens



Bourdaine **tox**
Fangula alnus



Bryone **tox**
Bryonia dioica



Buis **SI**
Buxus sempervirens



Camérisier à balais **tox**
Lonicera xylosteum



Cèdre de l'Atlas **SI**
Cedrus atlantica



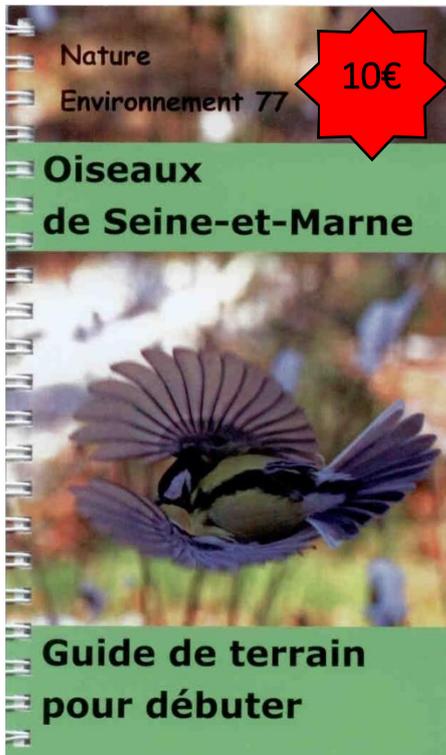
Cerisier de Sainte Lucie **SI**
Prunus mahaleb

La suite dans le prochain numéro de Regards 77

Photos réalisées par Marie-Paule DUFLOT

Idée cadeau !

Besoin d'une idée de cadeau pour Noël ?!
Offrez-lui notre guide de terrain
« *Les oiseaux de Seine-et-Marne* »



Pour les petits et les grands curieux.
Pour les naturalistes débutants et expérimentés.
Partez à la découverte des oiseaux de Seine-et-Marne, avec ce guide de terrain, glissé dans votre poche.

Agenda

Les ateliers familles de FNE Seine-et-Marne

Dimanche 03 Décembre – Atelier surprise ! Maison forestière à Vert-Saint-Denis de 14h à 16h

Contact : fne77.anim@gmail.com / 01.64.71.03.78

Les sorties de l'ANVL : + d'info [ici](#)

Samedi 2 Décembre – Ornithologie en Bassée. De 9h à 17h30

Samedi 9 Décembre – Chantier d'entretien du site de la Grande Bosse. Rdv au parking du site de Champmorin à Balloy-Bazoches. De 9h30 à 17h30.

Contact : anvl@anvl.fr / 01.64.22.61.17

Les sorties de La Luciole Vairoise : + d'info [ici](#)

Mercredi 13 Décembre – Découverte de la faune et de la flore en milieux humides. Etangs à Croissy-Beaubourg, de 14h à 17h.

Samedi 16 Décembre – Découverte de l'avifaune. Randonnée de Torcy à Lognes de 9h à 12h.

Contact : jacquesdumand@hotmail.fr / 06.16.03.75.30

Les sorties de la Pie Verte Bio 77 : + d'info [ici](#)

Dimanche 10 Décembre – Sortie ornithologie au Lac du Der

Contact : pievertebio77@yahoo.fr / 06.81.89.06.76



Rejoignez-nous



Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès à tous les services de l'association.

| | |
|-------------|--|
| Nom : | Adhésion annuelle : 20 € |
| Prénom : | Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima sociaux : 2 € |
| Adresse : | Adhésion de soutien à l'association (montant libre) |
| CP : | Montant total d'adhésion€ |
| Ville : | Chèque à libeller à l'ordre de |
| Téléphone : | France Nature Environnement Seine-et-Marne |
| Portable : | Date : |
| Mail : | Signature : |
| | A retourner à |
| | France Nature Environnement Seine-et-Marne |
| | Maison forestière de Bréviande (RD 346) |
| | 77240 VERT-SAINT-DENIS |

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Maison forestière de Bréviande (RD 346)

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre Blog](#)

[Notre page Facebook](#)